



Je travaille au siège de l'entreprise qui est également le domicile de ma chef . Je travaille seule avec elle et elle fume

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 11 septembre 2009

Bonjour,

Voici mon problème (je m excuse par avance des phases à rallonge)

Je suis secrétaire pour une des entreprises que gère ma chef (qui gère plusieurs entreprises), je travaille au siège des entreprises qui est également le domicile de ma chef . Je travaille seule avec elle et le problème est qu'elle fume,...., je sais qu il est interdit de fumer sur le lieu de travail, mais en même temps elle est chez elle !,

Ça fait 3 mois que j'y travaille et elle m'avait prevenue qu'elle fumait (les temps étant tellement durs pour trouver un emploi....), je pensais tenir mais ça ne fait pas,.....,

J'aimerais savoir quelles sont mes solutions ; prévenir qq1 pour lui mettre une amende ne servirait à rien, juste a être en mauvais terme et être ennuyé tout le reste du temps ; quitter mon emploi mais si je démissionne je n ai aucune indemnisation assedic, je ne peux pas aller voir mon médecin non plus pour lieu de travail enfumé, étant donné que c est interdit : j'en ai déjà parlé avec ma chef , elle a diminué de moitié sa consommation mais le problème est toujours présent. Auriez vous une idée d'une décision que je pourrais prendre et qui ne me pénaliserait pas ?

Je vous remercie par avance de la réponse que vous pourrez m'apporter

Réponse :

Étant donné les conditions que vous souhaitez mettre à la résolution de ce problème, la seule solution qui vous reste est d'[exercer votre droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi. Elle se traduira probablement par votre départ mais ce départ sera considéré comme un licenciement qui vous donnera droit aux ASSEDIC. Il est cependant possible que l'exercice du droit d'alerte, qui précède celui du droit de retrait, incite votre employeur à se mettre en conformité avec la loi.

Le fait que votre lieu de travail soit au domicile de votre employeur ne l'exonère pas de son [obligation de protéger votre santé](#).